

## Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 26 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 26 juin, le Conseil Municipal de la Commune de PONT-SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick FETIVEAU, Maire,

Présents : Madame Martine CHABIRAND, Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Christian CHIRON, Madame Bernadette GRATON, Monsieur Jean-Marc ALLAIS, Madame Karine MENG, Monsieur Nicolas BERTET, Monsieur Youssef KAMLI, Madame Laure MICHOT, Madame Lucette POUVREAU, Monsieur Stéphane CHAUVET, Monsieur Philippe PLANTIVE, Madame Sandrine GILLETTE, Monsieur Frédéric BARDY, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Bernard GENDRONNEAU, Madame Corine PHILIPPE, Monsieur Patrick BIRON, Monsieur Michel BRENON, Madame Mireille CHEVALIER, Monsieur Philippe BRISEMEUR, Madame Dominique BECAVIN, Monsieur Dimitri DENELEE.

Pouvoir : Monsieur Christophe LEGLAND donne pouvoir à Monsieur Yannick FETIVEAU, Madame Gwladys BOUCARD donne pouvoir à Monsieur Frédéric BARDY, Monsieur Steve LANDAIS donne pouvoir à Madame Bernadette GRATON, Madame Isabelle YVON donne pouvoir à Madame Karine MENG, Madame Marie-Laure FLEURY donne pouvoir à Madame Mireille CHEVALIER.

Madame Martine CHABIRAND a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 juin 2014

Présents : 24

Pouvoir : 5

Votants : 29

### 1 – Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 26 mai 2014.

### 2 – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 17 avril 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

#### MARCHES PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

TIERS	OBJET	MONTANT TTC	DATE
ATLANTIC MOTOCU	ASPEN+JEU DE LAME	291,9	17/02/2014
CT CAM	CLE ECOLE LES HALBRANS	31,1	17/02/2014
ATLANTIC VERT	SECATEURS+DIVERSES FOURNITURES	197,33	17/02/2014
DOCKS INDUSTRIE	BALAI-METRE-BARRE MINE+POINTES	80,28	17/02/2014
LATOIR SPORTS	FEU ECLAIRAGE REMORQUE+TETE ATTELAGE	28,7	17/02/2014
ATLANTIC VERT	GAZON+FOURNITURES PR ARROSAGE	83,11	17/02/2014

EDP PIVETEAU SA	TCOURBE GRIS AMENAGEMENT PAYSAGER	447,6	17/02/2014
STEIMA-PLSN	FICHE METAL 7 PLOTS	24,86	17/02/2014
COVED	COLLECTE FERMENTESCIBLES DU MARCHE	183,6	17/02/2014
COVED	BALAYAGE+NETTOYAGE PLACE MARCHE	1028,6	17/02/2014
CT CAM	TELESURVEILLANCE ANNEXE MAIRIE 2014	461,36	17/02/2014
SAPRENA	ENTRETIEN ESPACES VERTS DES CIMETIERES	1684,28	17/02/2014
PORTAKABIN	LOCATION MODULAIRE FEVRIER	2966,4	17/02/2014
CT CAM	REMPLE BATTERIE CENTRALE HALLE DE TENNIS	114,75	17/02/2014
FERMETURES LOIR	REPARATION RIDEAU METALLIQUE SUITE CAMBRIOLAGE VESTIAIRES FOOT	266,4	17/02/2014
ATLANTIC MOTOCU	REPARATION ROUE AVANT TRACTEUR JOHN DEER	185,76	17/02/2014
CREASIT	ABONNEMENT 2014	114	17/02/2014
CLOTURE ATLANTIQUE	INTERVENTION AUTOMATISME CTM	98,47	17/02/2014
DOMAINE DU MOUL	MUSCADET+ROSE	110,6	17/02/2014
SINAE	MAGAZINE FEVRIER +CAHIER SUPPLEMENTAIRE	783,2	17/02/2014
BRUNEAU JM	BUREAUX+CHAISES PLIANTES+PATERES ANNEXE	662,27	18/02/2014
BRUNEAU JM	CHAISES DE CONFERENCE	468,13	18/02/2014
VERRIER MAJUSCU	MOBILIER CTM	986,7	18/02/2014
JPM COORDONATE	COORDINATION SECURITE AMENAGT GIRATOIRE MOULINIER	828	18/02/2014
AREA MOBILIER U	POTELETS	1213,2	24/02/2014
SOMACO	MOBILIER URBAIN BORNES+FOURREAUX	2872,94	24/02/2014
ATECH CHOLET	REHAB AMENAGEMENT FLEURISSEMENT	712,8	24/02/2014
CASAL SPORT	ACQUISITION POTEAUX ET FILETS BADMINGTON	810,8	24/02/2014
ORANGE	CONTROLE GENIE CIVIL - CTM	486,37	24/02/2014
FIGUREAU JMTP	TERRASSEMENT INSTALLATION VIDEOSURVEILLANCE - MAIRIE	1620,84	24/02/2014
GUITTENY	BLOC PORTE ACCES CCAS+ MEUBLE PUERICULTURE	1316,52	25/02/2014
BODY NATURE	PRODUITS D'ENTRETIEN	789	27/02/2014
JHJ CORDO	31 CLES ANNEXE MAIRIE+CLES DIVERS SERVICES	286	27/02/2014
LAFARGE GRANULA	SEMI	547,72	27/02/2014
MIGNE TP	SABLE JAUNE	597,74	27/02/2014
SILIUM	GANTS	124,8	27/02/2014
LIBRAIRIE ALADI	BD	364,04	27/02/2014
POINT P-TROUILL	TUYAU BETON ARME	282,29	27/02/2014
GEDIMAT LESIMPL	RUBSON MOUSSE	36,14	27/02/2014
GEDIMAT LESIMPL	BORDURES	2,57	27/02/2014
GEDIMAT LESIMPL	BORDURES	17,46	27/02/2014
GEDIMAT LESIMPL	BORDURES AMENAGEMENT MAIRIE	57,71	27/02/2014
PUM PLASTIQUES	CROCHETS-GOUTTIERE SALLE GARDIN	146,27	27/02/2014
PUM PLASTIQUES	HAMPE GALVANISE+COLLE PVC SALLE GARDIN	40,43	27/02/2014
PUM PLASTIQUES	DIVERSES FOURNITURES	83,33	27/02/2014
PUM PLASTIQUES	REGARD+REHAUSSE-FOND DE BOITE PLUVIALE	102,38	27/02/2014
PUM PLASTIQUES	REHAUSSE AMENAGEMENT MAIRIE	20,05	27/02/2014
PUM PLASTIQUES	GRILLE+MORTIER AMENAGEMENT MAIRIE	376,75	27/02/2014
DOCKS INDUSTRIE	TUBE	357,18	27/02/2014
FRANS BONHOMME	BEC DE GARGOUILLE	60,47	27/02/2014
SOCOLEC	LUMINAIRE BUREAU SERVICE TECHNIQUE	486	27/02/2014
STRADAL	CIMENT AMENAGEMENT MAIRIE-SINISTRE	183,13	27/02/2014
RESEAU PRO BOIS	PANNEAUX CONTREPLAQUES MELAMINES CTM	701,46	27/02/2014
BOUYGUES EN	TOURNEE EP JANVIER 2014	5217,6	27/02/2014
BOUYGUES EN	DEPANNAGE EP NOVEMBRE 2013 A JANVIER 2014	313,17	27/02/2014
OMR	LOCATION DU 08/01 AU 07/04/14+COPIES CTM	353,75	27/02/2014
BOUYGUES	LOCATION NACELLE POUR DEPOSE ILLUMINATIONS	1638	27/02/2014
ATLANTIC LOC	LOCATION SCIE-AMENAGEMENT MAIRIE	78	27/02/2014
EGCF	RECHERCHE INFILTRATIONS SUR BAT COM.	150	27/02/2014
LIGER	CM DE GRAM	457,34	27/02/2014
CT CAM	VERIF ALARME ECOLE PRIMAIRE	70,2	27/02/2014
TECHNI PLANS NA	TRACAGE COULEUR	17,64	27/02/2014
TECHNI PLANS NA	TRACAGE COULEUR	17,28	27/02/2014

LECLERC OCEANE	LIVRES-SOIREE DU PERSONNEL	291,28	27/02/2014
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE MATERNELLE FEVRIER	42	27/02/2014
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE FEVRIER	43,76	27/02/2014
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE PRIMAIRE FEVRIER	42	27/02/2014
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM FEVRIER	42	27/02/2014
SFR BUSINESS TE	CONSOMMATION MAIRIE	247,4	27/02/2014
SFR MOBILE	ABONNEMENTS + CONSO PORTABLES	396,61	27/02/2014
EUREFILM ADHESI	MATERIEL D'EQUIPEMENT	570,72	04/03/2014
NEOPOST	CARTOUCHE	444	04/03/2014
ATOUT PRINT	20 CARNETS DE BON DE COMMANDE	430,8	04/03/2014
VERRIER MAJUSCUL	RAMETTES MAIRIE	31,78	04/03/2014
LES ENFANTS TER	LIVRES JEUNESSE	920,21	04/03/2014
GEDIMAT LESIMPL	COLORANT+COLLE	54,04	04/03/2014
PUM PLASTIQUES	COUVERCLE REGARD	11,54	04/03/2014
LEONE SIGNALISA	KIT ADHESIF ROUTE BARREE	149,66	04/03/2014
ALBERT Florent	VIN - REPAS DES AINES	305,1	04/03/2014
ALBERT Florent	MUSCADET-ROSE	148	04/03/2014
ATLANTIQUE FLEU	ORCHIDEE+JACINTHE	87,4	04/03/2014
GUILLOU CHRISTI	MUSCADET-REPAS DES AINES	136,97	04/03/2014
DELICES CHOUX	MINI MACARONS	47,41	04/03/2014
POTIRON-SODAREC	GRAVURE+ECRIN MARIAGE FABRICE ET ISABELLE	16,26	04/03/2014
PRINT OUEST	GUIDE DES ACTIVITES ACCUEIL LOISIRS	240	04/03/2014
ORANGE	ARTERE ORANGE RUE DES ECOLES-RUE DE NANTES	815,37	04/03/2014
EDIMETA	COLONNES FIXEES SUR MUR SALLES D'ATTENTE	352,26	04/03/2014
J.P.G	PRESENTOIR DESIGN +PORTE PARAPLUIE	595,96	04/03/2014
BRUNEAU JM	PATERES 2 TETES - SINITRE MAIRIE	221,63	04/03/2014
GUITTENY BERTRA	REFRIGERATEUR TABLE TOP FAURE FRG10880WA	229,9	04/03/2014
COLAS	PROGRAMME VOIRIE 2013	24910,92	04/03/2014
SUPER U	CARBURANT JANVIER	1151,06	07/03/2014
FRANCE AIR	FILTRES DE RECHANGES PR CTA SALLE GARDIN	163,37	07/03/2014
GEDIMAT LESIMPL	GENOUILLERE+CIMENT	84,8	07/03/2014
KILOUTOU	CARTONS DEMENAGEMENT MAIRIE	95,04	07/03/2014
PUM PLASTIQUES	COLLIER PVC-MANCHON-COUDE PR CTM CHENIL	78,05	07/03/2014
PUM PLASTIQUES	DIVERSES FOURNITURES CTM	774,74	07/03/2014
CGE DISTRIBUTION	VOLET PROTECTION TRANSPARENT SALLE GATIEN	65	07/03/2014
CGE DISTRIBUTION	FUSIBLES CARTOUCHES	20,46	07/03/2014
LOISIRS AMENAG	2 CORDES	220,56	07/03/2014
GP2S	FORFAIT JANVIER	734,94	07/03/2014
COLAV SARL	INTERVENTION SUR LAVE VAISSELLE	779,66	07/03/2014
ACM ATLANTIQUE	REPRISE CHENEAU GATIEN + ETANCHEITE GARDIN	1154,4	07/03/2014
AUTO PLUS ATLAN	REPARATION FEUX ARRIERE RENAULT EXPRESS	163,67	07/03/2014
CARROSSERIE EPI	REPARATION CARROSSERIE JUMPER	932,34	07/03/2014
ATLANTIC MOTOCU	CHANGMT TURBINE ASPIRATION BAC TONDEUSE	1587,97	07/03/2014
ATLANTIC MOTOCU	REPARATION TONDEUSE KUBOTA F3060	572,45	07/03/2014
ARPEGE	PARAMETRAGE CONCERTO V5 - NORME SEPA	756	07/03/2014
DSMI	DEMENAGEMENT MAIRIE+JARRETIERE OPTIQUE	393	07/03/2014
ATLANTELEC	ASSISTANCE AU DEMENAGEMENT MAIRIE	0	07/03/2014
COLLECTIF SPECT	PARTICIPATION COUT COM ERRANCES 2014	250	07/03/2014
POTIRON-SODAREC	TROPHEES	169,2	07/03/2014
SINAE	MENSUEL+AGENDA +PROGRAMME JEUNESSE	1452	07/03/2014
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	2283,18	07/03/2014
LE GOFF GRAND O	MATERIELS DIVERS	3485,7	07/03/2014
GUITTENY BERTRA	REPARATION LAVE LINGE MAISON DE L'ENFANT	331	07/03/2014
UGAP	ACQUISITION PEUGEOT 107 ACTIVE TRONIC 4CV	9790,88	10/03/2014
GUITTENY	MEUBLE RANGEMENT +BUREAU AMOVIBLE ANNEXE	3474,14	10/03/2014
AB&W	STORE BRISE-SOLEIL MEDIATHEQUE	1092	10/03/2014
AREST	MAITRISE D'OEUVRE RECONSTRUCTION MAIRIE	233,18	10/03/2014
FOREST DEBARRE	MAITRISE D'OEUVRE RECONSTRUCTION MAIRIE	4549,09	10/03/2014
PJF SERVICES	STORES A BANDES VERTICALES-ANNEXE MAIRIE	1584,44	10/03/2014
QUATOR	HONORAIRE CONSTRUCTION MEDIATHEQUE	2010,48	10/03/2014

SOCOTEC	CONTROLE TECHNIQUE AMT ANCIEN. BIBLIOTHEQUE	434,4	10/03/2014
SOCOTEC	CONTROLE TECHNIQUE - RECONSTRUCTION MAIRIE	1060,8	10/03/2014
BERGER LEVRAULT	DOSSIER + CHEMISE INDIVIDUEL DU PERSONNEL	479,88	14/03/2014
ADAV	ACHAT DVD	779	14/03/2014
ATLANTIC VERT	COLLECTE PPNU	124,1	14/03/2014
CT CAM	TELEPARAMETRAGE DU 17/02/14 ANNEXE MAIRIE	12	14/03/2014
CT CAM	TELESURVEILLANCE CTM 2014	456	14/03/2014
PORTAKABIN	LOCATION MODULAIRE MARS	2966,4	14/03/2014
ENTREPRISE LEBR	POSE APPUIS DE FENETRES BUREAUX ST+ ST MARTIN	536,4	14/03/2014
OMR	DEMENAGEMENT COPIEUR AVEC PORTAGE	480	14/03/2014
CHATEAU PIGOSSI	310 REPAS DES AINES	9964	14/03/2014
LA MAISON	MENUS	187	14/03/2014
ATELIER D'URBANIS	REVISION DU PLU	258,34	18/03/2014
SNEA	AMENAGEMENT 107 POUR AIDE A LA CONDUITE	1582,5	18/03/2014
BUROMAT	LOT 4- TABLES DE REUNION MAIRIE-SINISTRE	2431,79	18/03/2014
BUROMAT	LOT 1- MOBILIER POUR ACCUEIL MAIRIE	3261,81	18/03/2014
PJF SERVICES	LOT 3 - CHAISES MAIRIE-SINISTRE	6733,03	18/03/2014
PJF SERVICES	LOT 2-BUREAUX TABLES RANGEMENT MAIRIE	19803,16	18/03/2014
CASAL SPORT	FOURNITURE TRACEUSE DE TERRAIN A ROULEAU	462	18/03/2014
ECR ENVIRONNEMENT	ETUDES PREALABLES POUR AMENAGEMENT DU CIMETIERE PAYSAGER	675	18/03/2014
BONNIER FORAGES	MISE EN OEUVRE INSTALLATION POMPAGE CTM	1484,64	18/03/2014
EUROFEU	EXTINCTEUR+VACATION - SINISTRE MAIRIE	379,2	18/03/2014
COLAS	AMENAGEMENT BI-COUCHE POURTOUR MAIRIE	16644	18/03/2014
DOCKS INDUSTRIE	ELECTRODES+BOITE DOUILLES	233,99	20/03/2014
GEDIMAT LESIMPL	MASSE+BARRE+GALET MARBRE ROSE	94,88	20/03/2014
STRADAL	CIMENT	200,59	20/03/2014
LIBRAIRIE ALADIN	ACQUISITION BD ADULTES	799,4	20/03/2014
MR BRICOLAGE	SOUS VERRE+CYLINDRES+FEUTRE PIEDS CHAISES	47,25	20/03/2014
ATLANTIC VERT	TUTEURS+ARBUSTES	125,04	20/03/2014
GEDIMAT LESIMPL	COLLE PR BORDURES+ DISQUE MEULEUSE	69,08	20/03/2014
GEDIMAT LESIMPL	CIMENT	31,39	20/03/2014
GEDIMAT LESIMPL	GALETS+MASTIC	30,42	20/03/2014
LEONE SIGNALISA	PLOTS LUMINEUX SOLAIRE+AEROSOL+RUBAN	334,34	20/03/2014
LEONE SIGNALISA	BALISES+PANNEAU+FOURREAU	609,38	20/03/2014
MPI SARL	KIT ADHESIFS BLANC HORAIRES OUVERTURES ST	63,48	20/03/2014
AKZO DELRUE	PEINTURE	204,96	20/03/2014
DOCKS INDUSTRIE	DISQUE+LUNETTES+ELECTRODES	295,34	20/03/2014
COVED	COLLECTE FERMENTESCIBLES DU MARCHE	183,6	20/03/2014
COVED	BALAYAGE+NETTOYAGE PLACE MARCHE FEVRIER	1029,07	20/03/2014
SAPRENA	ENTRETIEN ESPACES VERTS DES CIMETIERES	1684,28	20/03/2014
OMR	LOCATION +COPIES DIVERS SERVICES	4947,92	20/03/2014
OMR	LOCATION +COPIES MEDIATHEQUE	504,36	20/03/2014
ATLANTIC LOC	LOCATION CAROTTEUSE LE 24/02/14	119,23	20/03/2014
SNEA	LOCATION SENIC 2014	420	20/03/2014
OMAN OUEST MANU	LOCATION NACELLE REHAB FILETS PARE BALLONS TERRAIN FOOT	289,08	20/03/2014
BOURON MIROITERIE	REEMPL VITRAGE SUITE CAMBRIOLAGE BUNGALOW ECOLE	281,49	20/03/2014
FERMETURES LOIRE	REPARATION RIDEAU METALLIQUE BAR DE FOOT SUITE CAMBRIOLAGE	256,8	20/03/2014
STRAMATEL	REPARATION PUPITRE SALLE GARDIN	225,6	20/03/2014
SOGAMI	REPARATION TUYAU HYDRAULIQUE CAMION DAF	154,02	20/03/2014
COLAV SARL	INTERVENTION SUR LAVE VAISSELLE BONNET	61,2	20/03/2014
COLAV SARL	INTERVENTION LAVE VAISSELLE BONNET	271,18	20/03/2014
COLAV SARL	INTERVENTION SUR LAVE VAISSELLE BONNET	214,2	20/03/2014
DSMI	CONTRAT MAINTENANCE	1234,99	20/03/2014
CDC CONSEILS	BORNAGE 35 RUE DE NANTES	2574	20/03/2014
SYNAPSE OUEST	PUBLICATION LISTE DES MARCHES 2013	58,8	20/03/2014
JOCALUNA	SPECTACLES MAISON DE RETRAITE	1000	20/03/2014
BOULANGERIE LE	BOTTEREAUX MAISON DE RETRAITE	147,7	20/03/2014

LA MAISON	3 MENUS	49,9	20/03/2014
ORANGE	ABT+CONSO MAIRIE	661,74	20/03/2014
SFR BUSINESS TE	CONSOMMATIONS MAIRIE	382,86	20/03/2014
ATLANTELEC	ASSISTANCE AU DEMENAGEMENT MAIRIE	417,78	20/03/2014
BOULANGERIE LE	PAINS FEVRIER 2014	607,36	21/03/2014
LEROY MERLIN	PETITS MATERIELS ENTRETIEN	240,83	21/03/2014
DESLANDES	PRODUITS D'ENTRETIEN + PETITS MATERIELS	1653,1	21/03/2014
LE GOFF GRAND O	PRODUITS D'ENTRETIEN+PETITS MATERIEL	170,88	21/03/2014
DIFRACO	SIGNALETIQUE EXTERIEURE ET INTERIEURE	789,56	25/03/2014
BRUNEAU JM	PATERES - SINISTRE MAIRIE	421,09	25/03/2014
ECR ENVIRONNEMENT	ETUDES PREALABLES POUR EXTENSION ET AMENAGEMENT DU CIMETIERE PAYSAGER	3960	25/03/2014
ECR ENVIRONNEMENT	ETUDES PREALABLES POUR EXTENSION ET AMENAGEMENT DU CIMETIERE PAYSAGER	2835	25/03/2014
CT CAM	FOURNITURES-POSE ET MISE EN SERVICE INSTALLATION ALARME INTRUSION	5120,6	25/03/2014
ATAE	COORDINATION SECURITE ET PROTECTION SANTE-REAMENAGT BIBLIOTHEQUE	918,52	25/03/2014
ARTELIA (SOGREA	EP REFECTION VOIRIE RUE DES GAROTTERIES	692,48	25/03/2014
ECR ENVIRONNEMENT	ETUDES PREALABLES POUR EXTENSION ET AMENAGEMENT DU CIMETIERE PAYSAGER	4305,6	25/03/2014
BODY NATURE	DESINFECTANT FOUGERE	512,4	27/03/2014
BRUNEAU JM	FOURNITURES SCOLAIRES 2014	420,83	27/03/2014
PEP 44	SEJOUR CLASSE DE DECOUVERTES A CHAILLES	3506,55	27/03/2014
ARMORINE	GAZOLE NON ROUTIER	4068,18	27/03/2014
FOUSSIER	CLES RADIAL	108	27/03/2014
LAFARGE GRANULA	ENROBE A FROID	356,93	27/03/2014
PEPINIERES BREN	VEGETAUX ABORDS MAIRIE - SINISTRE	220,66	27/03/2014
PUM PLASTIQUES	COUDES-COULISSE	20,05	27/03/2014
ATI NEGOCE	GALETS MARBRE GRIS BLEU	504	27/03/2014
BML BOUCHAUD	HUILE TRACTEUR M.F	213,6	27/03/2014
CEDEO	SAC PILE ROBINET FARANDOLE	35,48	27/03/2014
FOUSSIER	CYLINDRE-CREMAILLERE-CREMONE MAISON ENFANCE	182,5	27/03/2014
FOUSSIER	QUINCAILLERIE CTM	1075,17	27/03/2014
RESEAU PRO BOIS	KRONOPLY	116,56	27/03/2014
LA REGIONALE EC	ENTRETIEN INSTALLATION ALRME INCENDIE	298,08	27/03/2014
BORDET HERAULT	LOCATION BROYEUR LE 07/03/14	276	27/03/2014
ROBOLOC	LOCATION TARIERE BROUETTE LE 18/02/14	59,48	27/03/2014
PORTAKABIN	ENLEVEMENT MODULAIRE - SINISTRE MAIRIE	8402,25	27/03/2014
BOURON MIROITERIE	REMPLACEMENT VITRAGE SALLE MOTRICITE ECOLE MATERNELLE	389,11	27/03/2014
DUBILLOT ETS	DEBOUCHAGE RESEAU EU LA FARANDOLE	191,53	27/03/2014
DUBILLOT ETS	DEBOUCHAGE WC ETAGE MEDIATHEQUE	106,01	27/03/2014
CARROSSERIE EPI	REPARATION TRAFIC CG683XJ	1038,74	27/03/2014
VSA G.ATLANT	REPARATION TRAFIC CF683XJ	168,34	27/03/2014
VIAISAUTOCONTRO	CONTROLE ANTIPOLLUTION CG683XJ	25	27/03/2014
AD.PRODUCTION	REMPLACEMENT DU PLANIMETRE SUITE SINISTRE	1976,92	27/03/2014
DSMI	MISE A JOUR MAGORA	152,4	27/03/2014
VIAPRESSE	ABONNEMENTS REVUES ET JOURNAUX	287,92	27/03/2014
L ATELIER DU FU	INITIATION AU FUROSHIKI	300	27/03/2014
ORANGE TELEPHON	ABONNEMENTS INTERNET MAIRIE + CTM	900	27/03/2014
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE MATERNELLE MARS	42	27/03/2014
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE MARS	43,76	27/03/2014
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE PRIMAIRE MARS	42	27/03/2014
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM MARS	42	27/03/2014
SFR DIVERS SERV	CONSOMMATIONS RAM JANV A FEV	8,11	27/03/2014
SFR DIVERS SERV	CONSOMMATION ECOLE MATERNELLE DE JANV A FEV	26,94	27/03/2014
SCP LAURENT	RELEVÉ DE TERRAIN RUE DES BARRES	1052,48	02/04/2014
PJF SERVICES	MOBILIER DE BUREAU	823,4	02/04/2014
GUITTENY	MOBILIER ANNEXE MAIRIE	968,28	02/04/2014

FOUSSIER	CLE BLUECHIP SALLES DE SPORT	545,47	02/04/2014
MOINARD	CABLAGE SALLE MULTIMEDIA-ECOLE ELEMENTAIRE	2087,02	02/04/2014
ECTI BRUNET	BANDEAU VENTOUSE PORTE ENTREE GATIEN	3836,44	02/04/2014
COLAS	PROGRAMME VOIRIE 2013	51689,32	02/04/2014
BREHARD	AMTPLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	2093	02/04/2014
LESOURD	PROGRAMME VOIRIE 2013	8566,4	02/04/2014
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	1640,3	04/04/2014
ROTOWASH	BROSSES 30CM STANDARD C20002	200,52	04/04/2014
DESLANDES	BALAIS CAOUTCHOUC PICOTS	118,52	04/04/2014
ZOLPAN	FLUIDE REGENERANT 1L BRILLANT	246,36	04/04/2014
WESCO	FOURNITURES EDUCATIVES	328,1	04/04/2014
WMD DIFFUSION	FOURNITURES SCOLAIRES 2014	372	04/04/2014
SUPER U	CARBURANT FEVRIER	1267,71	07/04/2014
ESPACE CREATIC	LAME POUR RENOVATION TABLE DE PIQUE NIQUE	307,76	07/04/2014
LA BOVIDA SA	VERRE A PIED	57,68	07/04/2014
PUM PLASTIQUES	ASSAINISSEMENT SALLE DES ARCHIVES	137,94	07/04/2014
PUM PLASTIQUES	MORTIER+SCIE A MAIN PR TUBE PVC	194,41	07/04/2014
BML BOUCHAUD	FILTRE A AIR ECHO	46,25	07/04/2014
LEONE SIGNALISA	SIGNALISATIONS	221,76	07/04/2014
GP2S	FORFAIT FEVRIER	734,94	07/04/2014
BML BOUCHAUD	LOCATION MINI PELLE LE 12/03	117	07/04/2014
AUTO PLUS ATLAN	VIDANGE RENAULT TRAFIC CG683XJ	319,74	07/04/2014
CHAPLAIN	REPARATION COMPRESSEUR MACO MEUDON	1242,22	07/04/2014
OUEST FRANCE SA	ABONNEMENT	346	07/04/2014
HORTICULTURE ET	ABT CAHIERS DU FLEURISSEMENT	169	07/04/2014
AUTO DEPANNAGE	REMORQUAGE VEHICULE	84	07/04/2014
TECHNI PLANS NA	PLU REPRO PLAN	13,5	07/04/2014
SCP LAURENT	RELEVÉ ALTIMETRIQUE ZAC DU HAUGARD	648	07/04/2014
SCP LAURENT	DIVISION CADASTRALE 3 RUE DES COMBES	1950	07/04/2014
L'ART DE LA FETE	GOBELETS + SERVIETTES	18,8	07/04/2014
POTIRON-SODAREC	50 MEDAILLES DE LA VILLE	396	07/04/2014
EDITIONS OFFSET	VUE DU PONT MARS+AGENDA CULTUREL+200 EX PROGRAMME SERVICE JEUNESSE	2046	07/04/2014
SINAE	VUE DU PONT AVRIL 20 PAGES	660	07/04/2014
LA MAISON	PLATEAUX REPAS	40	07/04/2014
ORANGE TELEPHON	ABT+CONSO JANV A FEV DIVERS SERVICES	1345,29	07/04/2014
EDITIONS OFFSET	3000 EXEMPLAIRES BULLETIN NOVEMBRE 2013	1952,75	08/04/2014
SFR MOBILE	ABT+CONSO DU 28/01 AU 27/02/14 PORTABLES	390,88	08/04/2014
ADIL DE LOIRE	ADHESION 2014	200	08/04/2014
ATLANTIC MOTOCU	ASPEN	193,5	14/04/2014
BOULANGERIE LE	PAINS MARS 2014	422,78	14/04/2014
ATLANTIC VERT	GRAVIER BLANC	16,78	14/04/2014
GEDIMAT LESIMPL	BARRE	11,47	14/04/2014
GEDIMAT LESIMPL	LANKOROAD BORDURES	123,61	14/04/2014
LEROY MERLIN	CYLINDRE	42,8	14/04/2014
LEROY MERLIN	DIVERSES FOURNITURES	177,77	14/04/2014
CASAL SPORT	FILET DE TENNIS	118,94	14/04/2014
E44 ELECTRONIQUE	CABLES RCA MEDIATHEQUE+CHARMILLE	26	14/04/2014
RIPERT	HERBICIDE POUR STADE	185,58	14/04/2014
RIPERT	HERBICIDE POUR STADE	1585,62	14/04/2014
RIPERT	FOURNITURES POUR ESPACES VERTS	77,4	14/04/2014
STEIMA-PLSN	FUSIBLES	26,05	14/04/2014
EUROFEU	REGISTRE DE SECURITE	60	14/04/2014
SOCOLEC	DIVERSES FOURNITURES	826,57	14/04/2014
SPORTALYS	GAZON DE REGARNISSAGE POUR STADE	1309,44	14/04/2014
STRADAL	CIMENT	30,4	14/04/2014
COVED	BALAYAGE+NETTOYAGE PLACE MARCHÉ	1028,14	14/04/2014
COVED	COLLECTE DES DECHETS FERMENTESCIBLES	183,6	14/04/2014
CT CAM	TELESURVEILLANCE ZONE NIVARDIERE	441,26	14/04/2014
ATELIER D'URBANIS	ETUDE DE FAISABILITE DE LOGEMENTS	1196	14/04/2014

SAPRENA	ENTRETIEN ESPACES VERTS DES CIMETIERES	1684,28	14/04/2014
PSM CHAUFFAGE	REPARATION FUIITE + REGLAGE VESTIAIRES FOOT	126	14/04/2014
LA PREUVE PAR 9	REMISE EN ETAT DES VESTIAIRES APRES DEGRADATION SALLE GARDIN	259,2	14/04/2014
EGCF	REPLACEMENT TUILES ECOLE MATERNELLE	127,44	14/04/2014
OUEST AGRI	ENTRETIEN BROYEUR - JOHN DEERE	1055,82	14/04/2014
AUTO PLUS ATLAN	REPARATION KANGOO CH799FN	531,62	14/04/2014
ATLANTELEC	GESTION SUR TELEPHONIE CTM+MAIRIE	419,64	14/04/2014
GRENKE	LOYER AUTOCOMMUTATEUR	1260	14/04/2014
SFR BUSINESS TE	CONSOMMATIONS DU 21/02 AU 20/03 MAIRIE	316,73	14/04/2014
SFR DIVERS SERV	CONSOMMATIONS FAX MAT+ALARME CANTINE	47,96	14/04/2014
ATLANTELEC	LIGNE FAX MAIRIE SUITE DEMENAGEMENT	233,64	14/04/2014
DSMI	ACQUISITION PC POUR ELUS + CLES USB	1182	15/04/2014
BERGER LEVRAULT	URNE 4 FACES TRANSPARENTES	303	15/04/2014
BOSSARD CTB	FOURNITURE -POSE FAUX PLAFOND BUREAUX S.T.	2562,3	15/04/2014
COUSSEAU JEAN-P	ELARGISSEMENT PORTE LOCAL DART MAGNAC	418,8	15/04/2014
FOREST DEBARRE	MAITRISE D'OEUVRE RECONSTRUCTION MAIRIE	4549,09	15/04/2014
OUEST RAYONNAGE	LOCAUX DE RANGEMENT SALLE COUBERTIN	10656,06	15/04/2014
EMFA	MISE EN PLACE DE GARDE-CORPS SUR FENETRE	725,41	15/04/2014
COLAS	PROGRAMME VOIRIE 2013	74723,42	15/04/2014
TECHN'AM	ETUDE AMENAGEMENT RUE DES BARRES	588	15/04/2014
LESOURD	PROGRAMME VOIRIE 2013	7433,6	15/04/2014
LA BOVIDA SA	CASIER 25 VERRES 50X50CM	105,12	16/04/2014
BOUYGUES EN	DEPANNAGE EP FEVRIER A MARS	444,9	16/04/2014
CREASIT	HEBERGEMENT SITE INTERNET	660	16/04/2014
COLLECTIC	FOMATION LOGICIEL DE GESTION DES RH	2000	16/04/2014
GASSELIN STEPHA	INCINERATION CHIEN ERRANT	24,01	16/04/2014
ALBERT Florent	ROSE	48,17	16/04/2014
BUSSOLINO Chris	ATELIER INITIATION A IKEBANA LE SAMEDI 5 AVRIL	100	16/04/2014
BUSSOLINO Chris	ATELIER INITIATION A IKEBANA LE SAMEDI 5 AVRIL	150	16/04/2014
LECLERC OCEANE	BON CADEAU DEPART FRANCOISE COATHALEM	142	16/04/2014
EDITIONS OFFSET	VUE DU PONT AVRIL	1622,5	16/04/2014
SINAE	ACTIVITES ENFANCE JEUNESSE	880	16/04/2014
SINAE	DEPLIANT ENVIRONNEMENT 2014	418	16/04/2014
PHARMACIE/PLACE	DIASEPTYL+DOLIPRANE+ERYPLAST	25,73	18/04/2014
BRUNEAU JM	TONER + CARTOUCHE HP COULEUR	351,59	18/04/2014
LOGISCOL	LECTEUR DE CODES A BARRES	96,5	18/04/2014
LAFARGE GRANULA	0/20 GNTB	1656,3	24/04/2014
LAFARGE GRANULA	ENROBE A FROID	667,18	24/04/2014
LIBRAIRIE COIFFARD	ROMANS ADULTES	169	24/04/2014
LIBRAIRIE COIFFARD	ROMANS ADULTES	529,79	24/04/2014
APIE AMENAGEM.	TUYAU GASOIL	111,6	24/04/2014
BML BOUCHAUD	PLAT-POUTRELLE-TUBE ROND	172,74	24/04/2014
LEONE SIGNALISA	REMPLE PANNEAU GIRATOIRE DU CHAMPSIOME	43,2	24/04/2014
FOUSSIER	EMBOUT RENTRANT ROND	14,98	24/04/2014
FOUSSIER	QUINCAILLERIE CTM	1103,59	24/04/2014
FOUSSIER	CYLINDRE POUR PORTES INTERIEURES MAIRIE	350,84	24/04/2014
RESEAU PRO BOIS	BLOC PORTE DEGRADATION SALLE POLYVALENTE	171,53	24/04/2014
ATLANTIC LOC	LOCATION CAROTTEUSE LE 12/03	110,16	24/04/2014
AXOMM	VERIF. ETANCHEITE TOITURE MODULAIRES ECOLES	925,15	24/04/2014
EGCF	REPLACEMENT TUILES GARGOUILLES	712,8	24/04/2014
LESOURD	MARQUAGES SUR DIVERSES RUES	2624,76	24/04/2014
CT CAM	TELEPARAMETRAGE SALLE GARDIN-GATIEN	12	24/04/2014
CT CAM	TELEPARAMETRAGE SALLE GARDIN-GATIEN	12	24/04/2014
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE MATERNELLE AVRIL	42	24/04/2014
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE PRIMAIRE AVRIL	42	24/04/2014
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE AVRIL	43,76	24/04/2014
SFR MOBILE	ABT+CONSO MARS PORTABLES	399,91	24/04/2014
GEFI INGENIERIE	M.O. REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE EN BUREAUX ADMINISTRATIFS	840	24/04/2014

FIGUREAU JMTP	DEPOSE GRAVILLONS PROTECTION ETANCHEITE TOITURE TERRASSE ECOLE MATERNELLE	1752,96	24/04/2014
FOUSSIER	CYLINDRE WINKHAUSS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	6485,11	24/04/2014
FIGUREAU JMTP	BUSAGE RUE DE LAVAU	17862,37	24/04/2014
VERRIER MAJUSCU	TABLEAUX VERRE + RAMETTES MAIRIE ECOLE	927,93	12/05/2014
MANUFETES	ECHARPE DE MAIRE+ADJOINT	87,24	12/05/2014
ENORA SA	PAPIER PERMANENT RECYCLE	72	12/05/2014
VERRIER MAJUSCU	RAMETTES MAIRIE+ECOLE	0	12/05/2014
VERRIER MAJUSCU	RAMETTES MAIRIE+ECOLE	2514,31	12/05/2014
KOMPAN SOCIETE	REPARATION TABLE MAISONNETTE - AIRE DE LOISIRS	383,64	12/05/2014
LEROY MERLIN	DIVERSES FOURNITURES	294,53	12/05/2014
PUM PLASTIQUES	GEO TEXTILE	556,88	12/05/2014
SILIUM	FILTRE PR MASQUE A GAZ+FILTRE ANTI GAZ	117,6	12/05/2014
BENAITEAU	MISE EN PLACE DE JAUGES TEMOINS EGLISE	1978,32	12/05/2014
AUBIN SARL	REEMPL MENUISERIES SUITE CAMBRIOLAGE FOOT	1862,98	12/05/2014
CHOBLET MICKAEL	PLATEAUX REPAS	32	12/05/2014
POTIRON-SODAREC	TROPHEES+GRAVURES	79,74	12/05/2014
STEI ATELIER JU	JUS DE POMME	127,2	12/05/2014
PRINT OUEST	PROGRAMME ACTIVITES ETE ENFANCE JEUNESSE	1098	12/05/2014
PRINT OUEST	PROGRAMMES SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT+ACCUEIL DE LOISIRS	619,2	12/05/2014
ORANGE	ABT+CONSO DU 16/02 AU 15/04 MAIRIE	602,11	12/05/2014
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM AVRIL	42	12/05/2014
SFD ENTREPRISE	RENOUVELLEMENT TELEPHONES PORTABLES	363,6	12/05/2014
DSMI	IMPRIMANTE BUREAU ECOLE ELEMENTAIRE	151,2	14/05/2014
VERRIER MAJUSCULE	TABLEAUX VERRES MAGNETIQUES+AIMANTS-STYLOS- BROSSES	2654,29	14/05/2014
ATAE	COORDINATION SECURITE	1224,19	14/05/2014
GEFI INGENIERIE	MAITRISE D'OEUVRE RECONSTRUCTION MAIRIE	1767	14/05/2014
SOCOTEC	RESPECT DES REGLES ACCESSIBILITE PERS HANDICAPEES- RECONSTRUCTION MAIRIE	540	14/05/2014
EIFFAGE ENERGIE	CONFECTION TRANCHEE AVEC FOURREAUX	1248	14/05/2014
TECHN'AM	ETUDE AMENAGEMENT RUE DES BARRES	966	14/05/2014
MIGNE TP	LOT 1 CANALISATIONS-OUVRAGES ANNEXES-AMENAGT VOIRIE RUE DES GAROTTERIES	24158	14/05/2014
SUPER U	CARBURANT MARS	803,06	15/05/2014
EUREFILM ADHESI	MATERIEL POUR EQUIPEMENT DES LIVRES	380,16	15/05/2014
STRADAL	CIMENT	48,62	15/05/2014
BOIS LOISIRS	BORNES AMOVIBLES	183,67	15/05/2014
GEDIMAT LESIMPL	CARTOUCHES DE RESINE	71,89	15/05/2014
NEHO (TERRENA)	TECNILIGNE CHAMPIONNAT	310,32	15/05/2014
PUM PLASTIQUES	TAMPON FONTE + GANTS	163,75	15/05/2014
DOUTEAU LOUIS	LAMES	213	15/05/2014
EDP PIVETEAU SA	HERBICIDE+PAILLAGE VEGETAL	606,98	15/05/2014
LEONE SIGNALISA	DISQUE-POTEAU-COLLIER	349,92	15/05/2014
LEONE SIGNALISA	SAC DE LESTAGE	56,4	15/05/2014
ACTI	GRILLAGE+TRAVERSE AMT RD POINT EUROPE	456,3	15/05/2014
AKZO DELRUE	DIVERSES FOURNITURES LOCAL DART MAGNAC	461,47	15/05/2014
TERRENA GP	DIVERSES FOURNITURES	99,59	15/05/2014
BOUYGUES EN	TOURNEE EP AVRIL	5217,6	15/05/2014
GP2S	FORFAIT MARS+INTERVENTION FEVRIER	800,78	15/05/2014
OMR	LOCATION +COPIES CTM	349,8	15/05/2014
THERMIQUE	REMP ARRET DE CHAUFFERIE MAISON ENFANCE	1225,2	15/05/2014
OUEST ROUTES TP	PURGE+FOURNITURE MAIN D'OEUVRE RUE DE LAVAU	2718	15/05/2014
VSA G.ATLANT	REMPLACEMENT ROUES + CONTROLE TECH	418,7	15/05/2014
SERVI-MODEMA 44	REMPLACEMENT MAITRE CYLINDRE DE FREIN	841,18	15/05/2014
ATLANTIC MOTOCU	REPARATION TONDEUSE HONDA	62,4	15/05/2014
DSMI	CONTRAT MAINTENANCE FEVRIER-MARS ET AVRIL	1234,99	15/05/2014
DIFRACO	MODIF PANNEAU SIGNALETIQUE	84	15/05/2014
GP2S	AGENT DE SECURITE ECOLES	2254,01	15/05/2014



COMPAGNIE PEPAL	SPECTACLE ECOLOCLOWN LE 19/04/14	717	15/05/2014
BOULANGERIE LE	VIENNOISERIES	12	15/05/2014
ANIMO CONCEPT	SEMAINE DE L ENVIRONNEMENT	433,55	15/05/2014
BOULANG.LE FOUR	CHARLOTTE POUR 70 PERSONNES	175	15/05/2014
BOULANG.LE FOUR	VIENNOISERIES	16,8	15/05/2014
EDP PIVETEAU SA	FLEURISSEMENT SEMAINE ENVIRONNEMENT	134,5	15/05/2014
EDITIONS OFFSET	200 EX PROGRAMME SERVICE JEUNESSE	132	15/05/2014
EDITIONS OFFSET	VUE DU PONT MAI+AGENDA CULTUREL	1787,5	15/05/2014
SINAE	VUE DU PONT +AGENDA +PROGRAMME JEUNESSE	1100	15/05/2014
SFR BUSINESS TE	CONSOMMATIONS MAIRIE	370,88	15/05/2014
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	1450,84	15/05/2014
L'ARTISANERIE	SACS POUBELLE + HOUSSE CONTENEUR PLASTIQUE	232,56	15/05/2014
CERAME ATELIER	SACS POUBELLES 50L & 100L	299,94	15/05/2014
LA FEUILLADE	SACS POUBELLE 100L	271,44	15/05/2014
ATELIERS SOLIDA	SACS POUBELLE 100 L	279,6	15/05/2014
ATELIERS DE LAM	SACS POUBELLE 100L	232,8	15/05/2014
DESLANDES	BALAI CAOUTCHOUC PICOTS	16,93	15/05/2014
LE GOFF GRAND OUEST	SACS-SAVONS-TETE DE LOUP	965,38	15/05/2014
ETRANGE MIROIR	ANIMATION ATELIER "VOUS ETES ICI"	2200	15/05/2014
DOUBLET	MATS DE PAVOISEMENTROND POINT EUROPE	4299,6	15/05/2014
OUEST RAYONNAGE	LOCAUX DE RANGEMENT SALLE COUBERTIN	1880,48	15/05/2014
EGONNEAU SARL	LOT 5 PLATRERIE-REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	945,34	16/05/2014
REGIONALE ECII	LOT 9 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE-REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	5398,22	16/05/2014
MOINARD	LOT 8 ELECTRICITE-REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	2663,1	16/05/2014
NOURRY COUVERTU	LOT 2 COUVERTURE CHASSIS EN TOITURE-REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	181,06	16/05/2014
SPIDE CHAUVEAU	LOT 7 PEINTURE ET REVETEMENTS MURAU-REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4277,41	16/05/2014
LAFARGE GRANULA	ENROBE A FROID	156,5	27/05/2014
LIBRAIRIE ALADI	BD ET MANGAS JEUNESSE	590,72	27/05/2014
LIBRAIRIE DURAN	LIVRES DOCUMENTAIRES ADULTES	808,35	27/05/2014
POINT P-TROUILL	ACHAT MATERIEL TUYAU BETON + TETE DE PONT	323,47	27/05/2014
PUM PLASTIQUES	PETITES FOURNITURES	94,52	27/05/2014
CEDEO	DIVERSES FOURNITURES CHANTIER CTM +ST	345,55	27/05/2014
FOUSSIER	FOURNITURES	60,28	27/05/2014
FOUSSIER	DIVERSES FOURNITURES	578,72	27/05/2014
SOCOLEC	DIVERSES FOURNITURES DIVERS CHANTIERS	221,16	27/05/2014
SOCOLEC	CONFORMITE ELECTRIQUE ACQUISITION BAES	1964,87	27/05/2014
RESEAU PRO BOIS	ACQUISITION PANNEAUX CONTREPLAQUES	293,58	27/05/2014
RESEAU PRO BOIS	ACQUISITION PANNEAUX CONTREPLAQUES CTM	155,45	27/05/2014
COVED	BALAYAGE+NETTOYAGE PLACE MARCHÉ AVRIL	1027,21	27/05/2014
COVED	COLLECTE FERMENTESCIBLES MARCHÉ	188,4	27/05/2014
SAPRENA	ENTRETIEN ESPACES VERTS DES CIMETIERES AVRIL	1684,28	27/05/2014
CT CAM	AJOUT DETECTEUR VOLUMETRIQUE	506,87	27/05/2014
SERVI-MODEMA 44	ENTRETIEN MASSEY FERGUSON	517,56	27/05/2014
DOUTEAU LOUIS	AFFUTAGE FER ACIER+LAMES	99,17	27/05/2014
BAYARD JEUNESSE	ABONNEMENT PERIODIQUES JEUNESSE	633,5	27/05/2014
L ANNEXE NANTES	ATELIERS ECRITURES POUR LES ECOLES	1455	27/05/2014
EUPHORBIA	PLANTES CEREMONIES+INAUGURATION MAIRIE	560	27/05/2014
L'ART DE LA FETE	NAPPES	79,9	27/05/2014
L'ART DE LA FETE	GOBELETS-SERVIETTES-NAPPE	48,35	27/05/2014
ORANGE TELEPHON	ABONNEMENTS INTERNET MAIRIE + CTM	900	27/05/2014
ORANGE TELEPHON	ABT+CONSO DIVERS SERVICES	1396,88	27/05/2014
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE PRIMAIRE MAI	42	27/05/2014
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM MAI	42	27/05/2014
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE MATERNELLE	42	27/05/2014

### 3 – Rapport du délégataire du contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif des eaux usées

Jean Marc ALLAIS expose :

La commune a décidé de mettre en place une procédure de délégation de service public pour gérer la station d'épuration et le réseau d'assainissement collectif des eaux usées.

A ce titre, conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au délégataire de communiquer un rapport de son activité permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel de Véolia.

#### Note synthétique sur le Rapport Au Délégataire Commune de Pont Saint Martin – Délégation Assainissement Exercice 2013

#### Chiffres Clés 2013

- ◆ Le service de l'assainissement
  - **1 454** abonnés en augmentation de **2,8 %** /2012
  - Assiette de la redevance **126 449 m<sup>3</sup>** en augmentation de **8,2 %** par rapport à 2012
- ◆ Le patrimoine
  - **29,4 km** de réseau dont **25 893 mL** de réseau gravitaire et **3 497 mL** de refoulement.
  - **13** postes de refoulement
  - **2** unités de dépollution de capacité totale **7 233** éq. Hab.
    - 1 unité de dépollution de type Boues activées **5 233** éq. Hab. mise en service en **Mars 2013**.
    - 1 unité de dépollution de type lagunage **2 000** éq. Hab
- ◆ La performance environnementale
  - Taux de conformité des rejets de la station d'épuration : **100 %**
  - % d'évacuation des boues suivant une filière conforme : **100 %**

#### Faits Marquants de l'année 2013

- Janvier – Février – Mars 2013 : Installation centrifugeuse mobile Veolia.

Mise en place d'une centrifugeuse mobile pour déshydratation des boues des anciens silos de stockage.



- Mise en service de la nouvelle Unité de Dépollution du bourg sur le site de Beaupêtre en Mars 2013



- **31 Août 2013** : Inauguration de la nouvelle Station d'Épuration



- Septembre 2013 : Réception de l'extension de réseau Rue de la Garotterie

- Décembre 2013 : Lagune de Viais

Réalisation d'une bathymétrie sur les 4 premiers bassins :

Le volume total de boues dans les 4 bassins : 6 415 m<sup>3</sup>

Quantité de matières sèches totale de : 376 tonnes

## Evaluation et Performance du service

### Réseau

Longueur de canalisation curée : **1 150** mL - 1000 ml annuel contractuellement

Longueur de canalisation inspectée : **30** mL - (effondrement de réseau rue des Chardonnerets en janvier 2013)

Nombre de désobstructions : **2**

Sur branchement : **1** (28 route de Nantes)

Sur réseau : **1** (rue des chardonnerets)

Curage de l'ensemble des postes : **2** fois par an conformément à nos engagements contractuels

Pas de remplacement de tampons au cours de l'année

Réalisation de **10** branchements neufs faits par Veolia Eau.

Contrôles de conformités **43**

Branchement neuf : **18**

Ventes immobilières : **22**

Contre Visite Vente : **3**

### Unité de Dépollution

#### Unité de dépollution du Boug

En raison du changement d'installation, Jugement de conformité sur 2 périodes :

Ancienne station : du 01/01/2013 au 25/03/2013

Nouvelle station : du 26/03/2013 au 31/12/2013.

En 2013, les charges moyennes reçues par rapport à la capacité nominale pour le 1<sup>er</sup> trimestre :

1. Hydraulique : **142** % de la capacité nominale.
2. DBO<sub>5</sub> : **144.7** % de la capacité nominale.

En 2013, les charges moyennes reçues par rapport à la capacité nominale pour les 2<sup>nd</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres :

1. Hydraulique : **22.3** % de la capacité nominale avec un maximum observé le 28 décembre 2013 de **2478** m<sup>3</sup>/j soit **102** % de la capacité nominale.
2. DBO<sub>5</sub> : **35** % de la capacité nominale.
3. DCO : **38** % de la capacité nominale.
4. MeS : **36** % de la capacité nominale.
5. NGI : **43** % de la capacité nominale.
6. PT : **32** % de la capacité nominale.

Flux hydrauliques :

Observation de 2 jours de dépassement de la capacité hydraulique nominale de la nouvelle installation.

Les dépassements ont eu lieu les :

24 décembre 2013 pour une pluviométrie de 35.8 mm

28 décembre 2013 pour une pluviométrie de 11.8 mm mais un cumulé depuis le 24 décembre de 70.4 mm.

Flux organiques :

Il apparait clairement que l'ancienne station était à la fois en surcharge hydraulique et organique.

La nouvelle installation est suffisamment dimensionnée pour répondre aux besoins actuels.

Les charges entrantes ne dépassant pas 45 % de la capacité nominale.

#### Rendement épuratoires sur la nouvelle unité du Bourg

Rendement de **96** % sur la DCO

Rendement de **99** % sur la DBO<sub>5</sub>

Rendement de **86** % sur la NGI

Rendement de **94** % sur le Pt

#### ◆ Réactifs

– **19** T de Chlorure ferrique

– **17,40** T de Chaux

– **800** Kg de polymère

#### ◆ Boues

– **26,2** T MS de boues valorisées en agriculture

#### ◆ Refus de dégrillage

– **2,5** T déchets évacués en Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU).

#### Lagune de Viais

En 2013, la charge moyenne reçue par rapport à la capacité nominale est la suivante :

Charge organique DBO<sub>5</sub> PR VIAIS : **30** % de la capacité nominale.

En 2013, les flux hydrauliques reçus sur la lagune ont dépassé la capacité nominale de l'installation de 300 m<sup>3</sup>/j à 11 reprises principalement sur les 2 périodes de fortes pluviométries de novembre et décembre 2013.

#### Rendement épuratoires la lagune de Viais

Rendement de **94** % sur la DCO

Rendement de **99** % sur la DBO<sub>5</sub>

Rendement de **93** % sur la NGI

Rendement de **83** % sur le Pt

#### Renouvellement des équipements

Veolia Eau a réalisé en 2013, pour 2 393 € de renouvellement des équipements (Garantie)

- Renouvellement roue clarificateur (ancienne station)
- Rénovation surpresseur air n° 1 (huile + courroies + filtre à air)
- Rénovation surpresseur air n° 2 (huile + courroies + filtre à air)
- Renouvellement pompe 2 du poste SQUARE

### Propositions d'améliorations

#### Lagune de Viais

##### PR Viais :

- Préconisation de pose d'un débitmètre sur l'entrée de la **lagune de VIAIS** afin de comptabiliser précisément les volumes entrants et de calculer les flux de pollution plus précisément : Pose débitmètre prévu en juin 2014.
- Préconisation de pose d'un débitmètre sur l'entrée de le refoulement de la zone de Tournebride afin de comptabiliser précisément les volumes entrants et de calculer les flux de pollution plus précisément : Pose débitmètre prévu en 2014.

##### Lagune de Viais :

Au vu des résultats de la bathymétrie de décembre 2013 et des projets de nouveaux raccordements sur la lagune (lotissement de 110 logements) en 2014, il serait souhaitable d'envisager un curage des premières lagunes selon les préconisations du rapport de bathymétrie transmis.

Les prétraitements de la lagune de Viais sont peu efficaces (piégeage statiques des graisses et déchets) : Problématique d'odeur récurrente constatée sur site.

- Etude à prévoir pour l'installation d'un système de dégrillage sur le poste principal de Viais ou sur la lagune.
- Prévoir un bac de réception et d'homogénéisation des effluents pour les 2 arrivées afin de quantifier et qualifier le plus précisément possible les effluents entrants sur la lagune (actuellement 2 arrivées distinctes avec 2 refoulements).

## Le prix du service

A titre indicatif sur la commune de PONT SAINT MARTIN l'évolution du prix du service de l'assainissement (redevances comprises, mais hors eau potable) par m<sup>3</sup> et pour 120 m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> janvier est la suivante :

<b>PONT SAINT MARTIN</b>	<b>Volume</b>	<b>Prix Au 01/01/2014</b>	<b>Montant Au 01/01/2013</b>	<b>Montant Au 01/01/2014</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Prix du service de l'assainissement collectif</b>					
<b>Part délégataire</b>			<b>118,46</b>	<b>119,84</b>	<b>1,16%</b>
Abonnement			26,54	26,84	1,13%
Consommation	120	0,7750	91,92	93,00	1,17%
<b>Part communale</b>			<b>236,21</b>	<b>236,21</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			74,14	74,14	0,00%
Consommation	120	1,3506	162,07	162,07	0,00%
<b>Organismes publics</b>			<b>22,80</b>	<b>22,80</b>	<b>0,00%</b>
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1900	22,80	22,80	0,00%
<b>Total € HT</b>			<b>377,47</b>	<b>378,85</b>	<b>0,37%</b>
TVA			26,42	37,89	43,41%
<b>Total TTC</b>			<b>403,89</b>	<b>416,74</b>	<b>3,18%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>3,37</b>	<b>3,47</b>	<b>2,97%</b>

#### 4 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

Le tableau des effectifs doit être modifié pour prendre en compte les éléments suivants :

- Afin de mettre en place les prestations issues de la réforme des rythmes scolaires, de nombreuses modifications relatives à l'organisation des services et aux temps de travail des agents sont nécessaires, à savoir :
- - L'aménagement des Temps d'Accueil Pédagogiques doit être organisé,
  - L'accueil du mercredi midi modifie le temps de travail des animateurs du secteur accueil de loisirs,
  - La durée hebdomadaire de la pause méridienne se voit également modifiée,
- Le temps des agents spécialisés en école maternelles est changé. Le temps attribué à l'accompagnement des enfants aux cars, du ménage le soir, du ménage l'été que faisaient ces agents ne pourra plus être effectués, du fait que ces agents seront à l'encadrement des T.A.P. et à l'école le mercredi matin. Ces heures sont redistribuées.
- Pour certains agents, un changement de filière s'impose : le temps attribué aux animations devient supérieur au temps du ménage des bâtiments.
- La mission de coordonnateur a été affectée à un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe déjà en poste. Ses heures de travail réalisées dans les différents services (périscolaires, animation centre de loisirs ou jeunesse) doivent être redistribuées.

Cette répartition nouvelle des heures de travail suppose des modifications de postes et le recrutement de 4 personnes à temps non complet. Ce temps réalisé par les animateurs représente 70% du temps total des T.A.P. prévu. Les 30% restants seront organisés par des intervenants extérieurs.

Le temps d'animation qui s'ajoute aux heures actuelles est d'environ 3500 heures annuelles réparties selon les besoins, les profils et les compétences des agents actuellement en poste. Cette prévision correspond au budget prévu.

- Des heures complémentaires sont effectuées quotidiennement par des agents titulaires employés sur des postes permanents. Ces heures complémentaires sont devenues pérennes du fait de l'augmentation de la surface d'entretien des bâtiments communaux : Création du 3<sup>ème</sup> Lieu, création du Centre Technique Municipal, ... Ces heures complémentaires sont à intégrer dans le temps de travail, les bâtiments municipaux concernés étant achevés.
- Enfin, un adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe du secteur entretien des bâtiments communaux a demandé une disponibilité pour convenance personnelle. Son temps de travail est redistribué. Un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 34 heures hebdomadaire est supprimé.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 23 juin 2014,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification du tableau des effectifs présentée ci-dessous :

Poste de travail	Nombre de poste	Temps de travail hebdomadaire	Création ou suppression
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	8	5.25 h	Suppression
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	5	5.50 h	Création
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	31.25 h	Suppression
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h	Création
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	32.25 h	Suppression
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 h	Création
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	31 h	Suppression
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	31 h	Création
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	31h	Création
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	14h	Suppression
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	28h	Création
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	13,25 h	Suppression
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	28 h	Création
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	15.25 h	Suppression
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	3	21 h	Création
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	21 h	Création
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	8.25 h	Suppression
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	17.50 h	Création
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	7.62 h	Suppression
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	2	14 h	Création
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	28 h	Création
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	2	10.5 h	Création
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	34 h	Suppression

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **5 – Autorisation de signature de l'avenant n°1 au Lot 8 – Plafonds suspendus – au marché de travaux pour la reconstruction de la mairie**

Christian CHIRON expose :

Les marchés de travaux pour la reconstruction de la mairie ont été conclus le 23 avril 2013 pour un montant de 646.994,59 € HT. L'ensemble des avenants précédemment adoptés par le conseil municipal a porté le

marché à 648.307,26 € HT soit + 0,2% par rapport au montant initial du marché. Le présent avenant amène le marché à un montant de 647.825,26 € HT (-0,07%).

Le lot n°8 – plafonds suspendus doit être révisé suivant la modification de la prestation, à savoir :

### **Lot n°8 – Plafonds suspendus**

Montant initial du marché : 3 678.10 € H.T

#### **Travaux en moins :**

- Suppression de prestation suite modification de matériaux
  - o Pour un montant de : 482.00 € H.T

Soit un montant d'avenant de : -----  
- 482.00 € H.T

Et un nouveau montant de marché de : **3 196.10 € H.T**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire et l'adjoint délégué à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°8 – Plafonds suspendus sur les bases ci-dessus énoncées.
- autorise Monsieur le Maire et l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **6 – Création des Comités Consultatifs**

#### **Monsieur le Maire expose :**

Le conseil municipal peut créer, selon l'article L2143-2 du code général des collectivités, « des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

*Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.*

*Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.*

*Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués »*

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de la création, pour la durée du mandat, de 10 comités consultatifs et d'en fixer la composition de la façon suivante :
  - Comité consultatif sur la vie sportive : 8 conseillers et 6 membres non élus
  - Comité consultatif sur la vie scolaire et périscolaire : 8 conseillers et 6 membres non élus
  - Comité consultatif sur la vie culturelle et les événementiels : 8 conseillers et 6 membres non élus
  - Comité consultatif sur l'environnement : 8 conseillers et 6 membres non élus

- Comité consultatif sur la petite enfance, la jeunesse et la vie extrascolaire : 8 conseillers et 6 membres non élus
  - Comité consultatif sur l'urbanisme et l'habitat : 8 conseillers et 6 membres non élus
  - Comité consultatif sur le patrimoine bâti : 8 conseillers et 6 membres non élus
  - Comité consultatif sur les réseaux et la transition énergétique : 8 conseillers et 6 membres non élus
  - Comité consultatif sur la communication et la vie participative : 8 conseillers et 6 membres non élus
  - Comité consultatif sur la voirie, les déplacements et la sécurité routière : 8 conseillers et 6 membres non élus.
  - les conseillers participant aux comités consultatifs étant ceux qui ont été désignés par le conseil municipal sur les mêmes thématiques aux commissions municipales.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **7 – Désignation de deux représentants de la commune à l'Association des Trois Ports**

Monsieur le Maire expose :

Les communes de La Chevrolière, Saint Aignan de Grandlieu et Pont Saint Martin ont créées une association « Les Trois Ports » avec les associations de l'AREJ, les Pigouilleurs de Grand-Lieu et l'Association des habitants de Tréjet.

L'association ainsi désignée a pour but :

- de favoriser le développement culturel et touristique des communes adhérentes en préservant et valorisant leurs richesses naturelles, historiques, architecturales et humaines,
- en soutenant, en encourageant et coordonnant leurs efforts et initiatives dans ces domaines.
- De réaliser des actions de coopération à l'échelon européen et international.

L'association organise la manifestation « Au fil de l'Ognon » sur les trois ports des trois communes.

Le conseil municipal doit désigner deux délégués au sein de l'association des Trois Ports.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Marie-Anne DAVID
- Bernadette GRATON

## **8 – Désignation des représentants de la commune de Pont Saint Martin à l'Association Sud Loire Avenir**

Monsieur le Maire expose :

L'association "Sud Loire Avenir" vise au développement économique, humain, démographique et environnemental du Sud-Loire en s'inscrivant dans une dynamique d'aménagement durable du territoire par :

- L'accompagnement du transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique à Notre-Dame-des-Landes ;
- La promotion économique du territoire sud de l'agglomération nantaise ;
- Le soutien aux projets structurants concourant au développement du territoire ;
- La défense de l'environnement du Sud-Loire ;
- La valorisation de ses espaces naturels et en particulier du lac de Grand-Lieu.

La commune adhère à l'association.

Le conseil municipal doit désigner deux délégués au sein de l'association Sud Loire Avenir.



Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Yannick FETIVEAU - délégué titulaire
- Christian CHIRON - délégué suppléant.

## **9 – Approbation de la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau**

Jean Marc ALLAIS expose :

Le cadre réglementaire (Directive cadre sur l'eau, Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, arrêtés dont arrêté du 21/08/2008, codes...) incite les collectivités compétentes – en l'occurrence la commune - à mieux maîtriser la gestion de ses eaux pluviales, notamment pour répondre à d'éventuels problèmes d'inondation ou aux impacts qualitatifs des eaux pluviales sur le milieu récepteur.

L'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales impose aux collectivités compétentes d'élaborer un zonage d'assainissement pluvial. Il stipule que :

« Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :  
[...]

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. »

La commune de Pont Saint Martin souhaite réaliser un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales comprenant une étude hydraulique (avec modélisation mathématique) sur tout le territoire communal afin de prendre en compte les contraintes inhérentes à la gestion des eaux de ruissellement dans son urbanisation actuelle et de les intégrer dans les futures extensions.

L'étude devra également permettre d'aboutir à un plan de zonage qui respecte la qualité des rejets des eaux pluviales dans le milieu récepteur et aussi qui qualifiera les équipements nécessaires à la lutte contre les inondations.

Le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sera complété par :

- l'élaboration d'un zonage d'assainissement pluvial (et l'évaluation environnementale s'y afférant),
- un règlement d'assainissement pluvial,
- la régularisation des réseaux et l'autorisation des rejets futurs.

L'Agence de l'Eau peut subventionner 50% du coût de l'étude. La réalisation du schéma d'assainissement des eaux pluviales est évaluée à 40.000 € HT. Le plan de financement serait le suivant :

Plan de financement :

	Montant HT	%
<b>Agence de l'Eau</b>	20.000 € HT	50 %
<b>Commune</b>	20.000 € HT	50 %
<b>Total</b>	<b>40.000 € HT</b>	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et de son plan de zonage sur le territoire communal,

- adopte le plan de financement tel que décrit ci-dessus,
- sollicite une subvention à hauteur de 50% du coût de réalisation du schéma d'assainissement des eaux pluviales auprès de l'Agence de l'Eau,
- autorise Monsieur le Maire et l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **10 – Délégation du droit de préemption pour les zones d'activités économiques à la Communauté de Communes de Grand Lieu**

Christophe LEGLAND expose :

Par délibération en date du 10 octobre 2013, le périmètre du Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme a été instauré.

L'arrêté préfectoral du 7 février 2013 stipule que les Communautés de Communes sont devenues compétentes pour exercer le droit de préemption urbain pour les actions relevant du développement économique si c'est prévu dans leurs statuts. Ainsi, dans le cadre de ces compétences, la Communauté de Communes de Grand-Lieu se substitue à la commune de Pont Saint Martin pour ce qui concerne le droit de préemption urbain dans les zones et parcs d'activités.

A cet effet, la délibération du 10 octobre 2013 déléguant l'exercice du droit de préemption à Monsieur le Maire doit être modifiée dans cette partie afin que l'exercice de ce droit soit délégué à la Communauté de Communes de Grand-Lieu pour les secteurs classés en zones UZn, UZv, 1AUZa et 2AUz (zones et parcs d'activités) du PLU.

L'exercice du droit de préemption urbain resterait du ressort du conseil municipal, délégué à Monsieur le Maire, sur les zones UAa, UAAb, UB, UC, UE, UGv, UK, UVa, UVb, 1AU et 2AU du PLU.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L213-3,

Vu la délibération en date du 10 octobre 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme et instaurant le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2013,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- modifie la délibération du 10 octobre 2013 dans sa partie concernant la délégation de l'exercice du droit de préemption à Monsieur le Maire,
- confirme la délégation à Monsieur le Maire de l'exercice du droit de préemption urbain sur les zones UAa, UAAb, UB, UC, UE, UGv, UK, UVa, UVb, 1AU et 2AU du Plan Local d'Urbanisme,
- délègue l'exercice du droit de préemption à la Communauté de Communes de Grand-Lieu pour les secteurs classés en zones UZn, UZv, 1AUZa et 2AUz, correspondant aux zones et parcs d'activités du Plan Local d'Urbanisme,
- autorise le Maire et l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **11 – Cession gratuite des parcelles ZB 388 – ZB 389 – ZB 391 rue des Sables**

Christophe LEGLAND expose :

Dans le cadre de l'aménagement d'une voie pour desservir plusieurs terrains situés en zone constructible, les riverains de celle-ci proposent à la commune de lui céder gratuitement les parcelles cadastrées ZB 388 – ZB 389 – ZB 391 d'une surface totale de 105 m<sup>2</sup> afin d'élargir cette dernière.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-22,  
Vu le code de l'Urbanisme et notamment l'article L.300-1,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la cession gratuite des parcelles cadastrées ZB 388 – ZB 389 – ZB 391 d'une superficie totale de 105 m<sup>2</sup>, frais d'acte à la charge de la commune,
- autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer l'acte notarié ainsi que tout acte à intervenir à cet effet pour l'exécution de la présente délibération.

## 12 – Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R) rue des Sables

Monsieur Legland expose :

Pour permettre de nouvelles constructions, les communes doivent fréquemment créer ou aménager de nouvelles voies publiques, mettre en place ou prolonger des réseaux, notamment d'eau ou d'électricité. Ce sont des dépenses qui sont à la charge du budget communal.

En application de l'article L. 332-11-1 du Code de l'urbanisme « *le conseil municipal peut instituer une participation pour voirie et réseaux en vue de financer en tout ou en partie la construction des voies nouvelles ou l'aménagement des voies existantes ainsi que l'établissement ou l'adaptation des réseaux qui lui sont associés, lorsque ces travaux sont réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions* ». La Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.) permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires.

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le Conseil municipal a adopté le principe de la P.V.R. sur le territoire de la commune.

La présente délibération vise à instaurer une P.V.R. spécifique à la rue des sables, une extension des réseaux d'eau potable, électrique et téléphonique devant être réalisée ainsi qu'un aménagement de la voie permettant d'accueillir de nouvelles constructions.

La PVR prend en compte les propriétés foncières concernées situées dans une bande de 80 mètres de part et d'autre de la voie (plan parcellaire ci-annexé).

La réalisation des travaux de voirie et des réseaux qui y sont associés représente un coût total estimé à 46.104,14 €, les dépenses se répartissant de la façon suivante :

Réseau d'eau potable (extension du réseau de 122 ml)	<b>7348,80 € TTC</b>
Réseau électrique (Extension du réseau de 110 ml)	<b>6864 € TTC</b>
Réseau téléphonique (Extension de 110 ml)	<b>2640 € TTC</b>
Réseau assainissement (Extension de 52 ml)	<b>7646,54 € TTC</b>
Aménagement de la voirie (Aménagement 419 m <sup>2</sup> )	<b>21 604,80 € TTC</b>
- Préparation du chantier	
- Voirie	
- Eaux pluviales	
<b>Total opération</b>	<b>46104,14 € TTC</b>

Le montant de la participation due par les propriétaires riverains assujettis est déterminé selon le mode de calcul suivant :

46104,14 €

-----  
4560 m<sup>2</sup>

= 10,11 €/m<sup>2</sup>

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.332-11-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2013 adoptant le principe de la P.V.R. sur le territoire de la commune de Pont-Saint-Martin ;

Considérant que cette mesure permet de faire supporter le coût des travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux (eau potable, eaux pluviales, eaux usées ainsi que le réseau électrique et téléphonique), par les propriétaires de terrains nouvellement desservis situés de part et d'autre de la voie aménagée afin de pouvoir y implanter de nouvelles constructions ou rénover des bâtiments existants ;

Considérant que la possibilité d'implanter des constructions nouvelles dans le secteur de la rue des sables implique d'aménager la voie existante et de créer les réseaux qui lui sont associés, à savoir plus précisément le réseau d'eau potable, le réseau d'électricité et le réseau téléphonique ;

Considérant qu'il y a donc intérêt d'appliquer la PVR aux travaux concernant la rue des sables conformément au plan parcellaire ci-annexé, les propriétés foncières concernées étant situées dans la bande de 80 mètres de part et d'autre de la voie ;

Considérant qu'il s'agit d'engager la réalisation de travaux de voirie et de réseaux qui y sont associés pour un coût total estimé à 46.104,14 €, fixant le montant de la participation due par les propriétaires riverains assujettis, à 10,11 € par m<sup>2</sup> de terrain concerné,

Considérant que ce montant sera actualisé en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, la participation des propriétaires étant demandée lors de la délivrance d'une autorisation d'occupation des sols.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe à 100% la part du coût de la voie aménagée mise à la charge des propriétaires concernés ;
- engage la réalisation de travaux de voirie et de réseaux qui y sont associés pour un coût total estimé à 46.104,14 € ;
- fixe le montant de la participation pour voirie et réseaux à 10,11 € toutes taxes comprises du m<sup>2</sup> de terrain nouvellement desservi, celui-ci étant actualisé en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE au moment de la délivrance d'une autorisation d'occupation des sols ;
- décide d'exempter en totalité la construction de logements sociaux, conformément à la délibération du 19 décembre 2013 susvisée ;
- précise que les participations du SYDELA étant des subventions d'équipement dans le cadre des extensions de réseaux électriques, la dépense est imputée au compte 20415 en section d'investissement ;
- autorise le Maire et l'adjoint délégué à effectuer toute formalité et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**13 – Adoption des compromis de vente à ATARAXIA PROMOTION et ATLANTIQUE HABITATIONS des parcelles AN 525 – 111 et 1008 situées rue de Nantes et les parcelles AB 1008 et 1010 situées à l'angle de la rue des Sports et de la rue des Ecoles**

Christophe LEGLAND expose :

La municipalité de Pont Saint Martin, dans le cadre de la restructuration du centre bourg, a souhaité déplacer les ateliers municipaux ainsi que des locaux associatifs, libérant ainsi deux unités foncières appartenant à la commune pour la construction de logements.

Les parcelles concernées sont situées :

- 35 rue de Nantes : parcelles cadastrées section AN n°108, 111, 525

- 1 rue des Sports : parcelles cadastrées section AB n°1008 et 1010

La parcelle AN 107 n'appartenant pas à la commune, mais ayant fait l'objet d'échanges avec le propriétaire, ne fait pas partie du projet de compromis. La commune s'est engagée à acquérir cette parcelle et à la rétrocéder pour la réalisation du projet.

Après consultation de plusieurs promoteurs et lotisseurs, le projet porté par Ataraxia Promotion et Atlantique Habitations est celui correspondant au mieux aux attentes de la collectivité.

Il s'agit d'approuver les compromis de vente qui doivent être signés avec Ataraxia Promotion et Atlantique Habitations, ceux-ci comprenant les éléments suivants :

### **Composition du projet (voir plans parcellaires annexés) :**

- La construction de 21 logements en accession libre d'une surface-plancher minimale de 1 200 m<sup>2</sup> sur une assiette foncière partiellement reprise des parcelles AN 525 et 108 et 111.
- La construction de 13 logements en accession libre d'une surface-plancher minimale de 760 m<sup>2</sup> sur une assiette foncière composée des parcelles AB 1008 et 1010.
- La construction de 12 logements locatifs sociaux d'une surface-plancher d'environ 762 m<sup>2</sup> sur une assiette foncière partiellement reprise des parcelles AN 525 et 108. Ils répondent à l'obligation imposée par l'article 55 de la loi S.R.U. demandant 25% de logements locatifs sociaux pour les constructions à la fois situées rue de Nantes et rue des Ecoles/rue des Sports.

### **Prix de vente :**

#### **Avec Ataraxia Promotion :**

- Pour l'assiette foncière partiellement reprise des parcelles AN 525 et 108 et 111 représentant une surface de 1436 m<sup>2</sup> : 246.500 € HT
- Pour l'assiette foncière composée des parcelles AB 1008 et 1010 représentant une surface de 1012 m<sup>2</sup> : 178.500 € HT

#### **Avec Atlantique Habitations :**

- Pour l'assiette foncière partiellement reprise des parcelles AN 525 et 108 représentant une surface de 768 m<sup>2</sup> : 45.500 €

### **Servitude :**

Une servitude de tréfonds et d'accès est instaurée à l'angle de la rue des écoles et de la rue des sports afin que la commune puisse accéder aux réseaux.

### **Conditions suspensives :**

- Obtention d'un permis de construire purgé de tous recours et retrait sur les parcelles cadastrées section AN n° 108, 111, 525, autorisant une surface plancher minimale de 1 962 m<sup>2</sup> pour 33 logements en deux bâtiments dont celui devant être réalisé par Atlantique Habitations pour les logements locatifs sociaux,
- Obtention d'un permis de construire purgé de tous recours et retrait sur les parcelles cadastrées section AB n° 1008 et 1010 autorisant une surface plancher minimale de 761 m<sup>2</sup> pour 13 logements,
- Obtention des agréments par Atlantique Habitations des agréments de financement PLUS et PLAI,
- Exigence de réalisation de 25% de logements locatifs sociaux pour l'ensemble des permis de construire obtenus pouvant être regroupés sur une seule opération située rue de Nantes,
- Acquisition de la parcelle AN 107 de 105 m<sup>2</sup> par la commune de Pont Saint Martin et rétrocession à Atlantique Habitations sans coût complémentaire, le prix de vente de 45.500 € du présent compromis comprenant cette parcelle,

- Pré-commercialisation à hauteur de 40% du chiffre d'affaires de l'opération par Ataraxia Promotion,
- Absence de pollution particulière,
- Non prescription de fouilles archéologiques,
- Sous réserve que la commune de Pont Saint Martin soit éligible au dispositif Duflot et classée en zone B 1,
- Terrains vendus nus, la commune se chargeant de la démolition,
- Rétrocession à titre gratuit d'une bande de terrain réalisée par Ataraxia Promotion et Atlantique Habitations au bénéfice de la commune pour la création de 6 places de stationnement public et la modification du trottoir le long de la rue de Nantes à la charge de la commune,

La vente des terrains doit se réaliser au plus tard le 31 décembre 2015.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'estimation de France Domaines en date du 19 mars 2014 et du 24 juin 2014,

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 6 voix contre :

- D'approuver les compromis de vente :

avec Ataraxia Promotion d'une part,

- pour l'assiette foncière partiellement reprise des parcelles AN 525 et 108 et 111, selon le plan parcellaire joint, représentant une surface de 1436 m<sup>2</sup> pour un prix de 246.500 € HT,
- Pour l'assiette foncière composée des parcelles AB 1008 et 1010, selon le plan parcellaire joint représentant une surface de 1012 m<sup>2</sup> pour un prix de 178.500 € HT,

et avec Atlantique Habitations d'autre part,

- Pour l'assiette foncière partiellement reprise des parcelles AN 525 et 108, selon le plan parcellaire joint, représentant une surface de 768 m<sup>2</sup> pour un prix de 45.500€HT,

frais d'acte à la charge des acquéreurs, ainsi que les éléments constitutifs des compromis de vente, à savoir la composition du projet, la servitude et les conditions suspensives.

- d'autoriser le Maire et l'adjoint délégué à signer les compromis de vente ainsi que tout acte à intervenir à cet effet pour l'exécution de la présente délibération.

#### **14 – Adoption des tarifs 2014-2015 de l'Accueil de Loisirs et du Service Jeunesse**

Karine MENG expose :

Les tarifs des accueils de loisirs sont revus chaque année pour la rentrée de septembre à la rentrée de septembre de l'année suivante.

En 2013, la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique a effectué un contrôle du fonctionnement du Service Enfance Jeunesse. Lors du compte rendu, il a été conseillé d'uniformiser l'ensemble des tarifs Enfance et Jeunesse pour une meilleure lisibilité de fonctionnement par les familles.

L'évolution des prix à la consommation (hors tabac) montre une augmentation de l'ordre de 1%. En l'appliquant aux tarifs actuels, ils seraient pour la période 2014-2015 les suivants :

## Tarifs de l'accueil de loisirs et du service jeunesse 2014 – 2015

Quotient familial	½ journée	Journée	Forfait semaine 5 jours été
QF 1 : QF ≤ 200€	2.23 €	4.47 €	20.11 €
QF 2 : 201 ≤ QF ≤ 350€	2.83 €	5.67 €	25.52 €
QF 3 : 351 ≤ QF ≤ 500€	3.42 €	6.86 €	30.87 €
QF4 : 501 ≤ QF ≤ 650€	4.04 €	8.08 €	36.36 €
QF5 : 651 ≤ QF ≤ 800€	4.66 €	9.32 €	41.94 €
QF6 : 801 ≤ QF ≤ 950€	5.27 €	10.55 €	47.48 €
QF7 : 951 ≤ QF ≤ 1100€	5.84 €	11.69 €	52.60 €
QF8 : 1101 ≤ QF ≤ 1250€	6.42 €	12.86 €	57.87 €
QF9 : 1251 ≤ QF ≤ 1400€	7.04 €	14.09 €	63.41 €
QF 10 : 1401 ≤ QF ≤ 1550€	7.60 €	15.22 €	68.49 €
QF 11 : 1551 ≤ QF ≤ 1700€	8.20 €	16.41 €	73.84 €
QF 12 : QF ≥ 1701€	8.80 €	17.60 €	79.20 €

Si un ménage ne souhaite pas fournir son quotient familial, le quotient familial le plus élevé sera appliqué.

### Autres tarifs :

- Tarif hors commune (pour tous les enfants non domiciliés à Pont Saint Martin) : + 20% par jour, par demi-journée, par semaine, par repas et par ¼ d'heures selon la tranche de quotient familial.
- Tarif repas : 3,15 € par repas. Prix à ajouter au tarif ½ journée.
- Tarif petit déjeuner : 0,58€
- Tarif veillée : 3,68 € - Prix à ajouter au tarif journée ou semaine
- Tarif nuitée : 5,81€ - Prix à ajouter au tarif journée ou semaine
- Pénalité de retard : en cas de non respect des horaires de fermeture, une pénalité de 5 € par enfant et par ¼ d'heure sera effectuée.
- Majoration du prix de journée : en cas de non respect des dates d'inscriptions, l'été uniquement, une majoration de 0.30 € par jour est appliquée.
- Tarif participation annuelle au service Jeunesse (CM2 – 17 ans révolu) : 5 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte les tarifs tels que présentés ci-dessus pour le service jeunesse et l'accueil de loisirs,
- autorise le Maire ou son adjointe déléguée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **15 – Adoption des modifications du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs**

Karine MENG expose :

La réforme des rythmes scolaires, applicable à la rentrée scolaire 2014, modifie les horaires des écoles et par conséquent les services connexes.

**Le règlement intérieur de l'accueil de loisirs** approuvé par délibération du Conseil Municipal le 28 juin 2012, doit être modifié et complété en conséquence des modifications apportées, à savoir :

## **Modification de l'article 1 – Conditions générales de fonctionnement et horaires d'ouverture.**

### **Les ouvertures**

L'accueil de loisirs est ouvert le mercredi après la classe et à chaque période de vacances scolaires.

Les particularités sont :

- Vendredi de l'ascension : l'accueil de loisirs est fermé.
- Les vacances de Noël : Les jours d'ouvertures sont définis chaque année en fonction du calendrier. Dans tous les cas, l'Accueil de Loisirs ferme ses portes les 24 et 31 décembre à 17h.

### **Les horaires**

- Le mercredi : 11h55 à 17h avec un départ échelonné de 16h30 à 17h.

L'accueil péricentre est ouvert de 17h à 19h.

A noter : En cas de sortie ou d'activité exceptionnelle, à l'extérieur, les horaires peuvent être modifiés : aucune arrivée tardive ou départ anticipé ne pourra être accepté.

### **Les possibilités d'inscriptions :**

#### **• Le mercredi :**

- Inscription à la demi journée avec repas : de 11h55 à 16h30 -17h00
- Inscription à la demi journée : 13h15-14h à 16h30-17h00

### **Les activités extra scolaires :**

Les départs aux activités extérieures sont autorisés : Ils doivent faire l'objet d'une autorisation parentale écrite préalable. Les enfants se rendent seuls à l'activité et ne peuvent revenir à l'accueil de loisirs à l'issue de celle-ci. De même, ils pourront rester avec une autre tranche d'âge au sein de la Maison de l'Enfance, en attendant leur heure de départ. Toute demi-journée ou journée commencée reste due.

### **L'accueil péricentre :**

Ce service est facturé en fonction du quotient familial et des 1/4h consommés – Il n'y a pas d'inscription préalable.

A noter : en cas de non respect des horaires de fermeture, une pénalité financière par enfant et par ¼ d'heure sera effectuée. (Cf. : tarifs accueil de loisirs Enfance et Jeunesse).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte les modifications apportées au règlement intérieur de l'accueil de loisirs,
- autorise le Maire et son adjointe déléguée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **16 – Adoption du règlement intérieur des Temps d'Accueil Pédagogiques (T.A.P)**

### **Martine CHABIRAND expose :**

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement pour les enfants.

Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée.

Cette nouvelle organisation du temps scolaire implique d'organiser les temps libérés par la répartition des heures d'enseignements sur le mercredi matin.



Ces nouveaux temps, appelés Temps d'accueil Pédagogiques, seront mis en place dès la rentrée scolaire de septembre 2014.

Le règlement intérieur « Temps d'Accueil Pédagogiques (TAP) » ci-après exposé doit être élaboré et approuvé par le conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur des Temps d'Accueil Pédagogiques,
- autorise Monsieur le Maire et l'adjointe déléguée à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **TEMPS D'ACCUEIL PEDAGOGIQUES (TAP)** **REGLEMENT INTERIEUR**

---

Les Temps d'Accueil Pédagogiques (T.A.P.) sont mis en place pour faire suite à la réforme des rythmes scolaires. Ils sont proposés aux enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires de la commune. Ces temps appelés T.A.P. se dérouleront sur la pause méridienne allongée du midi et/ou en fin d'après-midi.

Les TAP ont été élaborés afin de s'adapter au mieux aux rythmes et besoins de chaque enfant.

L'encadrement de ces temps est soumis à la législation du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative et est assuré sous la responsabilité de la municipalité, dans les locaux communaux et les écoles.

Le présent règlement a été approuvé par délibération du Conseil Municipal de Pont Saint Martin du.....

### **ARTICLE 1 – CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT ET HORAIRES D'ACCUEIL**

---

Les T.A.P. se répartissent sur différents lieux selon les choix d'activité des enfants.

#### **Les lieux d'accueil**

- Ecoles
- Maison de l'Enfance
- Salle Utrillo
- Salle des fêtes
- Salles de sport
- 3<sup>e</sup> Lieu
- Salle St Martin
- Autres lieux sur la commune en fonction des activités.

#### **Les horaires d'accueil**

	<b>Maternelle Les Halbrans</b>	<b>Elémentaire Les Halbrans</b>	<b>Maternelle et Elémentaire St Joseph</b>
<b>Pause méridienne</b>	Lundi et jeudi : de 11h45 à 14h Mardi et vendredi : de 11h45 à 13h30	Lundi et jeudi : de 11h55 à 14h10 Mardi et vendredi : de 11h55 à 13h40	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 12h à 13h45
<b>TAP midi</b>	Lundi et jeudi : de 13h30 à 14h soit 30mn de TAP	Lundi et jeudi : de 13h40 à 14h10 soit 30mn de TAP	néant
<b>TAP soir</b>	Mardi et vendredi : de 15h30 à 16h25, soit 55mn	Mardi et vendredi : de 15h25 à 16h30, soit 1h05	Lundi et jeudi, de 15h25 à 16h30, soit 1h05

NB : Aucun enfant ne pourra être récupéré pendant la durée du TAP.

### **Pause méridienne**

Pour connaître les modalités de fonctionnement et d'inscription au restaurant scolaire, il faut consulter le règlement intérieur « *restaurant scolaire et pause méridienne* » disponible à la Maison de l'Enfance.

### **T.A.P. du midi (uniquement pour les élèves des Halbrans)**

Les T.A.P. proposés aux élèves demi-pensionnaires ont lieu avant ou après le temps de repas selon leurs horaires de passage au restaurant.

Pour les élèves externes, un T.A.P. est proposé à 13h30 pour les élèves de maternelle et à 13h40 pour les élèves de l'élémentaire.

Ces temps seront adaptés pour favoriser un retour au calme avant la reprise de la classe. (Exemples : temps de sieste pour les enfants de petites et moyennes sections, activités de détente,...)

### **T.A.P. du soir**

Les élèves sont pris en charge dès la fin du temps scolaire (15h25 ou 15h30 selon les écoles, cf horaires d'accueil), par les animateurs de la commune et/ou par des intervenants extérieurs (associations, professionnels spécialisés...).

Ils s'inscrivent eux-mêmes aux activités proposées en fonction de leur envie et dans la limite des places disponibles.

L'enfant a la possibilité de participer à :

- Des animations libres: l'enfant fait ce qu'il souhaite (petits jeux ou discussion avec les copains, lecture, repos...), un animateur veille au bon déroulement de ce temps.

- Des animations ponctuelles : il s'agit d'ateliers ou de jeux de courtes durées auxquels l'enfant choisit de participer.

- Des parcours, uniquement à partir de la Grande Section : il s'agit d'un cycle de plusieurs séances permettant à l'enfant de découvrir une activité spécifique. L'enfant choisit son parcours (2 parcours par an), il s'engage à suivre la totalité des séances (environ 6 séances).

Voir guide « *Tout savoir sur les Temps d'accueil Pédagogiques* »

---

## **ARTICLE 2 – MODALITES D'INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS**

---

Un **dossier d'inscription**, commun au Service Enfance Jeunesse et Education est à remplir chaque année scolaire.

Tous les élèves sont inscrits aux T.A.P. par défaut. Un coupon est transmis à chaque début de trimestre pour les familles souhaitant désinscrire leur enfant pour la période : « **coupon d'annulation TAP** ». Le coupon devra être déposé à la Maison de l'Enfance avant la date limite indiquée.

Pour les écoles des Halbrans, la présence au restaurant scolaire implique obligatoirement la participation aux T.A.P. du midi. Par conséquent, en cas d'annulation du repas, il est demandé aux familles de préciser si l'annulation concerne aussi les T.A.P.

---

## **ARTICLE 3 - FACTURATION ET MODE DE PAIEMENT**

---

Les TAP ne sont pas facturés aux familles. Toutefois afin d'adapter le personnel encadrant aux effectifs présents, il est indispensable de signaler toute absence à la Maison de l'Enfance, soit :

- Par « coupon d'annulation TAP », disponible à la Maison de l'enfance
- Par mail : [maisondelenfance@mairie-pontsaintmartin.fr](mailto:maisondelenfance@mairie-pontsaintmartin.fr)
- Par téléphone : 02 40 26 80 64

## ARTICLE 4 – INFORMATIONS DIVERSES

---

L'organisation des TAP se fera uniquement les jours d'école définis par le calendrier de l'Académie.

Pour mieux comprendre les contenus, le déroulement et l'organisation des Temps d'Accueil Pédagogiques, une présentation plus détaillée et déclinée pour chaque école vous est proposée dans nos guides « *Tout savoir sur les Temps d'Accueil Pédagogiques* », disponibles à la Maison de l'enfance.

Le présent règlement, approuvé par le Conseil Municipal, peut-être révisé à tout moment. Il fera alors l'objet d'une nouvelle approbation du Conseil Municipal.

### 17 – Modification du règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire

Martine CHABIRAND expose :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, afin de répondre aux besoins émis par de nombreuses familles sur un accueil élargi le mercredi midi, le règlement intérieur de l'accueil périscolaire doit être modifié. En effet, le départ échelonné gratuit prévu de 11h55 à 12h15 ne suffit pas à répondre aux besoins des familles.

Il est donc nécessaire, en parallèle de ce départ échelonné, d'ouvrir un accueil périscolaire de 11h55 à 13h, aux mêmes conditions d'accueil et de tarification que le service périscolaire du matin et du soir.

**L'article 1 « Conditions générales de fonctionnement et Horaires d'ouverture »** du règlement intérieur doit être modifié de la façon suivante :

Le mercredi midi :

- un départ échelonné gratuit est mis en place de 11h55 à 12h15
- un accueil périscolaire payant est ouvert de 11h55 à 13h00

#### **L'accueil du mercredi midi :**

L'école se terminant à 11h55 le mercredi midi, un départ échelonné gratuit de 11h55 à 12h15 est mis en place, au sein des écoles.

Pour les familles qui ne peuvent pas récupérer leur enfant avant 12h15, un accueil périscolaire est ouvert de 11h55 à 13h (tarification au ¼ d'heure selon le quotient familial).

Au-delà de 13h, les familles retardataires seront facturées d'un repas et d'une ½ journée d'accueil de Loisirs. (Cf : tarifs ALSH).

**L'article 2 « Formalités d'inscription »** du règlement intérieur doit être modifié :

Pour l'accueil du mercredi :

- Départ échelonné de 11h55 -12h15 : pas d'inscription préalable auprès des services
- Accueil périscolaire de 11h55 à 13h : même condition d'inscription que pour le soir

**L'article 3 « Tarifs et facturation »** du règlement intérieur doit être modifié :

**Le Départ échelonné du mercredi midi de 11h55 à 12h15** est un service gratuit. Cependant, en cas de dépassement d'horaire, le service sera facturé au tarif de l'accueil périscolaire à partir de 11h55.

Au-delà de 13h, les familles retardataires seront facturées d'un repas et d'une ½ journée d'Accueil de Loisirs (Voir les tarifs ALSH).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- modifie les articles du règlement intérieur de l'accueil périscolaire selon les éléments exposés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire et l'adjointe déléguée à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.